

La vigne et les travaux du vignoble

1.. Généralité

Liane grimpante aux fruits mesquins, la vigne sauvage ne pouvait laisser présager de son brillant avenir et il fallut, pour la faire produire, la patience de plusieurs civilisations.

Le voyageur qui a l'occasion de visiter des régions viticoles ne manque pas d'être frappé par la diversité des formes de souches de vignes d'une contrée à l'autre.

En réalité, les nombreux types de charpentes adoptés pour la culture de la vigne sont tous constitués par des tiges d'âges différents qui ont successivement donné, au cours de la formation des souches, un tronc et des bras de dimensions extrêmement variables.

A l'état spontané, la très grande majorité des Vitacées sont des lianes. Les formes rencontrées au vignoble sont donc, sans exception, le résultat d'une taille annuelle, souvent associée à un palissage plus ou moins sophistiqué.

Toutes les variétés de vignes à fruits, quel que soit leur mode de conduite, présentent des organes identiques dans leurs fonctions et plus ou moins dissemblables dans leurs formes.

2.. L'établissement d'un vignoble

Avant l'invasion phylloxérique, une parcelle de vigne pouvait atteindre une longévité extraordinaire. Les plants n'étant pas greffés, une souche morte était tout simplement remplacée par provignage.

Les paysages viticoles d'aujourd'hui sont nés avec le renouvellement des vignobles après le phylloxéra.

Le Provignage : Opération qui consiste à coucher un sarment d'une souche voisine dans le sol. Après avoir émis des racines, le sarment était détaché de la plante mère et donnait rapidement un nouveau cep.

Ainsi, la disposition des souches dans les parcelles était tout à fait irrégulière, ce qui n'avait pas d'importance puisque tous les travaux, à cette époque, étaient faits à la main.

Aujourd'hui les parcelles établies sur plants greffés ont une durée de vie de l'ordre de trente à quarante ans, ce qui nécessite, pour le vignoble français, une reconstitution annuelle de plusieurs milliers d'hectares.

Cette obligation du greffage impose un double choix : celui du cépage, qui est fonction de la région viticole ainsi que du type de production, et celui de la variété porte-greffe, qui dépend essentiellement de la nature du sol et des conditions thermiques et pluviométriques du milieu.

3.. Comment planter le vignoble ?

Le choix des cépages étant opérés, deux modes de plantation sont possibles :

- a) l'utilisation de plants greffés-soudés produits par pépiniériste,
- b) dans les régions méridionales, le recours au greffage sur des porte-greffes mis en place l'année précédente.

La plantation de la vigne est naturellement précédée d'une préparation adéquate du sol : labours ; nivellement du terrain ; drainage ; fumure de fond ; désinfection du sol.

Actuellement, en raison de la mécanisation des vendanges, on a tendance à écarter les interlignes, quitte à planter plus serré sur une ligne.

La plantation a toujours lieu au printemps.